

## Conseil Municipal de Lestiac

### Séance du 18 septembre 2017

Une convocation a été adressée par le Maire à chaque membre du Conseil Municipal le 12 septembre 2017. La séance est ouverte à 19 heures.

**PRESENTS** : MM. MORENO, FOURCADE, GUENANT, BOUCHET, DUPONT, Mmes MAILLOU, LAVILLE, PINELLI, SANCIER

**EXCUSES** : Mme BECUWE avec pouvoir Mme PINELLI, Mme GUILLERY-DENONAIN avec pouvoir M. DUPONT, Mme IRIARTE

**ABSENT** : M. OUCHEN

**Secrétaire de séance** : M. DUPONT

#### **Délibération 2017-035 : approbation du compte rendu de la séance précédente**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le compte rendu de la séance du 20 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

#### **Délibération 2017-036 : C.D.C. Voirie – critères de définition de l'intérêt communautaire**

Pour la compétence communautaire voirie, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les critères de définition de l'intérêt communautaire qui pourraient être retenus, soit :

- desserte de bâtiments d'intérêt communautaire
- sites et itinéraires touristiques
- liaisons entre centre-bourgs

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide les critères ci-dessus énoncés.

#### **Délibération 2017-037 : création de postes**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2017.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois, Monsieur Le Maire propose à l'assemblée, la création de :

- 2 postes d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (celui de Mesdames Lejeune et Lainé).
- 1 poste d'agent territorial spécialisé principal de 1<sup>er</sup> classe des écoles maternelles (celui de Mme Lescure)

Par ailleurs, il demande aux membres de l'assemblée de supprimer :

- 2 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.
- 1 poste d'agent territorial spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 de :

- la création de 2 postes d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- la suppression de 2 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 2 voix contre (M. Dupont et pouvoir de Mme Guillerey Denonain à M. Dupont), décide à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 de :

- la création d'1 poste d'agent territorial spécialisé principal de 1<sup>er</sup> classe des écoles maternelles
- la suppression d'1 poste d'agent territorial spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles

Il est précisé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget.

### **CAE – espaces verts // cantine garderie**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de l'Agence nationale pour l'Emploi informant que les CAE ne seraient pas renouvelés et que les collectivités ne pourraient plus monter de nouvelles conventions aidées jusqu'au 31 décembre 2017.

Les demandeurs d'emploi seraient désormais accompagnés vers d'autres dispositifs et notamment vers la formation professionnelle.

En ce qui concerne la commune :

- le contrat CAE cantine-Garderie se termine mi-octobre et ne peut pas être renouvelé.
- le contrat CAE espaces verts ne peut pas être créé.

Le maire précise qu'il a adressé une demande de dérogation à Monsieur le Sous-Préfet de Langon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge de recruter un agent espaces verts selon les nécessités du service (surcroit de travail).

Si le contrat aidé cantine/garderie n'était pas renouvelé, le Conseil Municipal charge le Maire de mettre tout en œuvre pour maintenir le service.

### **Délibération 2017-038 : Appel à projets « écoles numériques innovantes et ruralité »**

Considérant l'appel à projet "Ecoles numériques innovantes et ruralité" émis par l'Etat, au titre des investissements d'avenir, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales ;

Considérant que pour être éligible, la commune doit avoir une population qui n'excède pas 2 000 habitants ;

Considérant donc que la commune de Lestiac-sur-Garonne est éligible à ce projet ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2017, décidant de faire établir des devis de renouvellement des ordinateurs portables de l'Ecole

Le Maire présente le devis de l'EURL BLSI d'un montant de 5.800,87 euros HT (soit 6.961,04 euros TTC) pour l'achat de 5 ordinateurs et d'1 chariot à l'école publique, subventionnée par l'Etat à hauteur de 50 % ;

Considérant que le dossier de candidature devra être déposé pour le 30 septembre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

---

- de s'engager à faire l'acquisition de 5 ordinateurs et d'1 chariot pour l'école publique pour un montant de 5.800,87 euros subventionné à hauteur de 50 % par l'Etat, soit une charge de 2.900,44 euros pour la commune ;
- de charger Monsieur le Maire de déposer le dossier de candidature avant le 30 septembre 2017 dans le cadre de l'appel à projet et de solliciter la participation de l'Etat ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- de charger Monsieur le Maire de déposer une demande d'aide au Conseil Départemental de la Gironde.

### **Délibération 2017-039 : Gironde Numérique : adhésion et signature d'une convention de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation**

Le maire informe que Gironde Numérique propose d'accompagner ses adhérents à titre de conseil, expertise et assistance technique pour développer le numérique dans les écoles du premier degré.

La commune a sollicité l'aide de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet écoles numériques innovantes et ruralité.

Le Syndicat mixte Gironde Numérique a initié un projet de mutualisation de services numériques avec les Territoires. Pour remplir une de ces missions, il est proposé de constituer un groupement de commandes dont Gironde Numérique assurera la coordination. L'objectif est de négocier le meilleur rapport qualité / prix des équipements demandés dans le cadre des écoles numériques.

Mme Pinelli demande quel sera le montant de l'indemnité pour les frais occasionnés (article 10 de la convention).

Monsieur le Maire précise que le montant n'est pas connu à ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de surseoir à sa décision dans l'attente de l'information.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Ramassage des branches et encombrants**

En ce qui concerne le ramassage des branches et encombrants, cette prestation est devenue très lourde, mobilisant l'agent communal qui ne peut pas, pendant ce temps, se consacrer à l'entretien des espaces publics. En conséquence, l'agent communal, seul depuis la suppression de l'agent en contrat aidé, n'effectuera plus le ramassage des déchets verts.

#### **Aménagement de la place du Village**

Une réunion publique sera organisée vendredi 10 novembre 2017 afin de présenter le projet d'aménagement de la place du Village.

#### **Intempéries juillet 2014 - Berges Cap Horn**

Des subventions pour la réfection des berges du Cap Horn avaient été accordées à la Communauté des Communes du Vallon de l'Artolie. La nouvelle communauté des communes n'aura pas cette compétence. En conséquence, la commune sera tenue de réaliser ces travaux.

### Défébrillateur

Un devis a été demandé pour l'achat, la pose, la formation et la maintenance d'un défibrillateur. Son coût est de 1.570 € HT - 1.884 € TTC). Cet appareil n'est pas obligatoire dans la commune mais est fortement recommandé.

Monsieur Bouchet précise que l'Association des Maires de la Gironde va mener une action pour le financement d'un groupement d'achat des défibrillateurs. Il est chargé par le Conseil Municipal de prendre contact avec AMG.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

Guy Moréno	Laurent Fourcade	Pierre Guénant	Daniel Bouchet
Marie-Pierre Becuwe (pouvoir M. Pinelli)	Brigitte Iriarte (excusée)	Francine Maillou	Micheline Pinelli
Monique Laville	Benoît Dupont	F. Guillery-Denonain (pouvoir B. Dupont)	Claire Sancier
Jamel Ouchen (absent)			